

Évaluation de l'implantation de la prescription infirmière

Roxane Borgès Da Silva

Isabelle Brault

Carl-Ardy Dubois

Aude Motulsky

Alexandre Prud'homme



INSTITUT DE RECHERCHE
EN SANTÉ PUBLIQUE

Fonds de recherche
Santé

Québec



Faculté des sciences infirmières

Université 
de Montréal et du monde.

Plan de la présentation

- Contexte
- Objectifs
- Quelques éléments de méthodes
- Résultats

Contexte

- Santé des populations : vieillissement et maladies chroniques
- Services de santé au Québec
- Solutions pour améliorer la performance des services de santé
- Partage des activités entre les professionnels de santé et partage des compétences (*skill mix*)
 - Utiliser de manière efficiente chaque professionnel de santé : maximiser le champ de pratique des infirmières
 - Soins infirmiers pour les maladies chroniques stables semblent être similaires aux soins médicaux

Efficiency in primary healthcare is an essential condition for chronic diseases follow-up (Bodenheimer, 2002 ; Starfield, 2005)

Prescription infirmière

- Les infirmières sont autorisées à prescrire dans plusieurs pays : Australie, Finlande, Irlande, Nouvelle Zélande, Norvège, Afrique du Sud, Suède, Pays-Bas, Royaume-Uni, USA
- **2013**: vaste consultation de l'OIIQ auprès de la population et des infirmières : solutions pour améliorer les problèmes d'accessibilité et de continuité des services de santé.
 - Infirmières :
 - leurs compétences sont sous-utilisées
 - L'offre de services des infirmières devrait être étendue
 - Population:
 - Grande confiance dans les soins infirmiers
- **2013-2015**: Négotiation entre OIIQ and CMQ pour étendre les responsabilités des infirmières et leur donner le droit de prescrire dans certaines situations
- **January 11, 2016**: Adoption du règlement autorisant les infirmières à prescrire

Le règlement sur la prescription infirmière

- Entrée en vigueur : 11 janvier 2016
- Règlement permettant aux infirmières de prescrire dans les situations cliniques suivantes :
 - Soins de plaies
 - Santé publique
 - Problèmes de santé courants
- Milieux cliniques visés :
 - Santé communautaire (CLSC, GMF, urgence, clinique jeunesse, etc.)
 - Soins de longue durée (CHSLD, résidence de PA)
 - Unités hospitalières (soins intensifs, chirurgie spécialisée)

Contexte

Nombre d'attestations délivrées avant le début de l'enquête

- Nombre d'attestations délivré en deçà des attentes (n = 3 047)¹
(cible à atteindre ≈ 10 000 infirmières)¹
- Parmi les infirmières ayant obtenu l'attestation de prescription, 229 auraient réalisées au moins 1 prescription²

¹ OIIQ. Décembre 2017.

² Radio-Canada. 3 juillet 2016. <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/793715/infirmieres-cliniciennes-oiq-prescriptions>

Objectif

- Objectif principal : évaluer l'implantation de la prescription infirmière, les facteurs facilitants et limitants
- Objectifs spécifiques :
 1. identifier les facteurs ayant influencé le choix des infirmières à demander ou non l'attestation de prescription
 2. déterminer le niveau d'utilisation du droit de prescrire
 3. identifier les facteurs influençant l'utilisation du droit de prescrire

Méthode

Outils de collecte

- Développement d'un questionnaire pour les infirmières
 - Peu d'études sur le sujet
 - Inspiré du questionnaire validé et élaboré par Latter et al. (Southampton University)
 - Adapté au contexte québécois et pour répondre à nos objectifs spécifiques
 - Questionnaire co-construit avec les chercheurs et l'OIIQ

Méthode

Collecte et analyse des données

- Enquête auprès des infirmières
 - Questionnaire en ligne (Lime Survey)
 - Invitations par courriel (OIIQ): 39 757 infirmières travaillant dans l'un des milieux cliniques visés par le règlement
 - Données recueillies entre le 25 janvier et le 9 mars 2017
 - Deux rappels par courriel (OIIQ) pour compléter le questionnaire
 - Nombre de répondants : 2 010
- Validation des données
- Pondération des données (pour assurer la représentativité de l'échantillon à l'ensemble des infirmières travaillant dans les milieux visés par le règlement)
- Statistiques descriptives (tests de chi-deux pour mesurer l'association entre les variables)

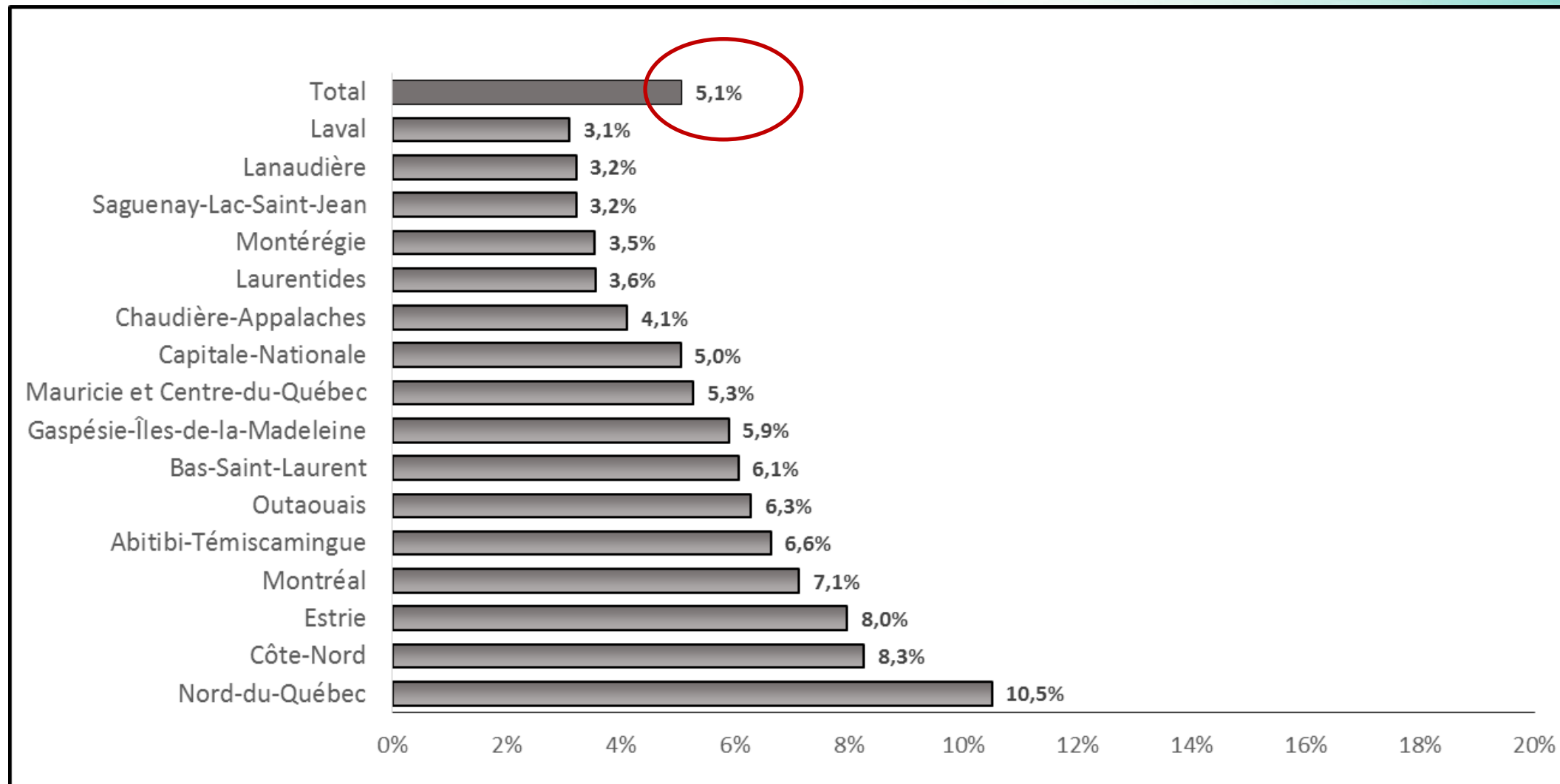
RÉSULTATS



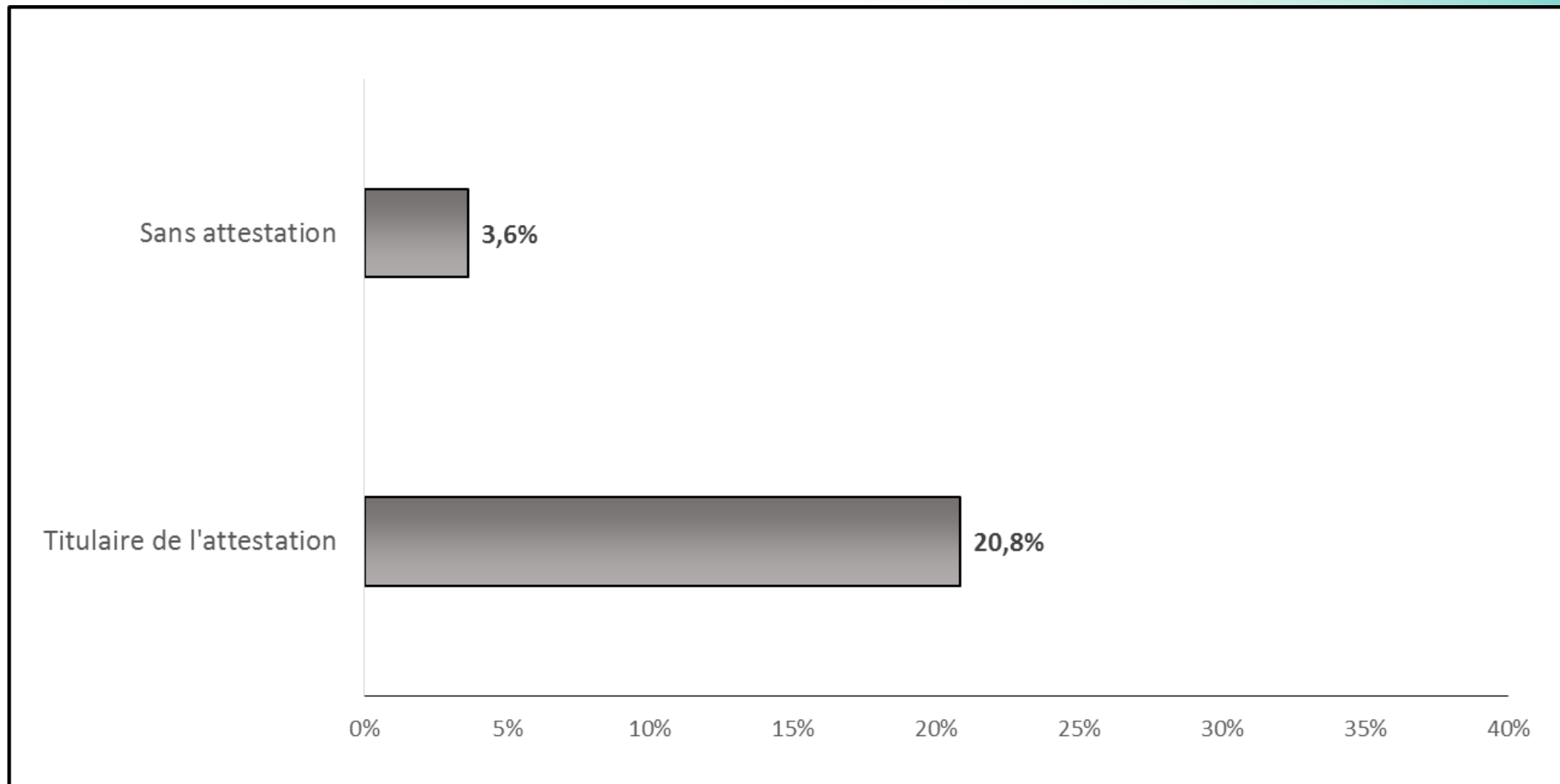
INSTITUT DE RECHERCHE
EN SANTÉ PUBLIQUE

Université 
de Montréal

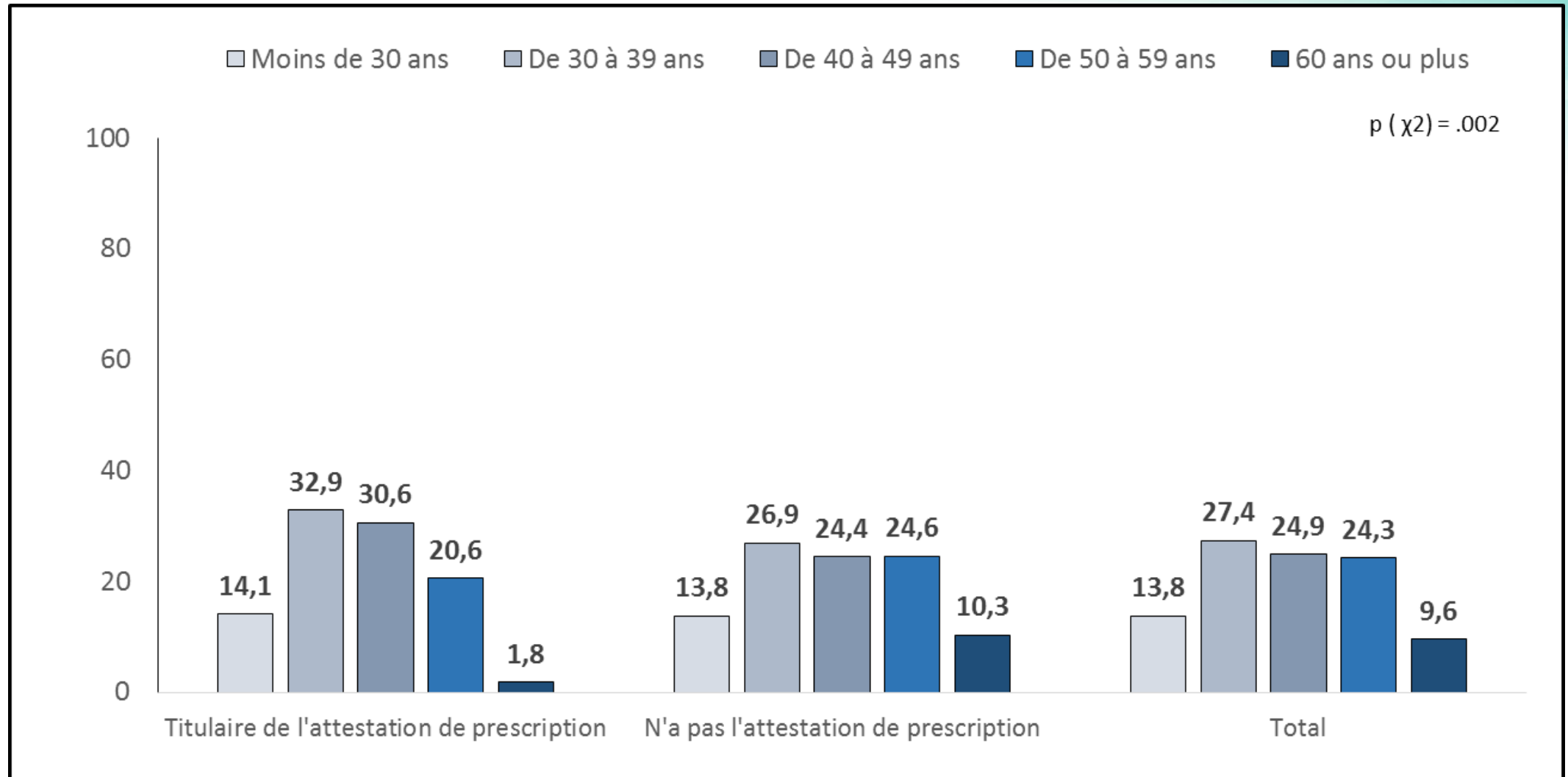
Taux de réponse à l'enquête



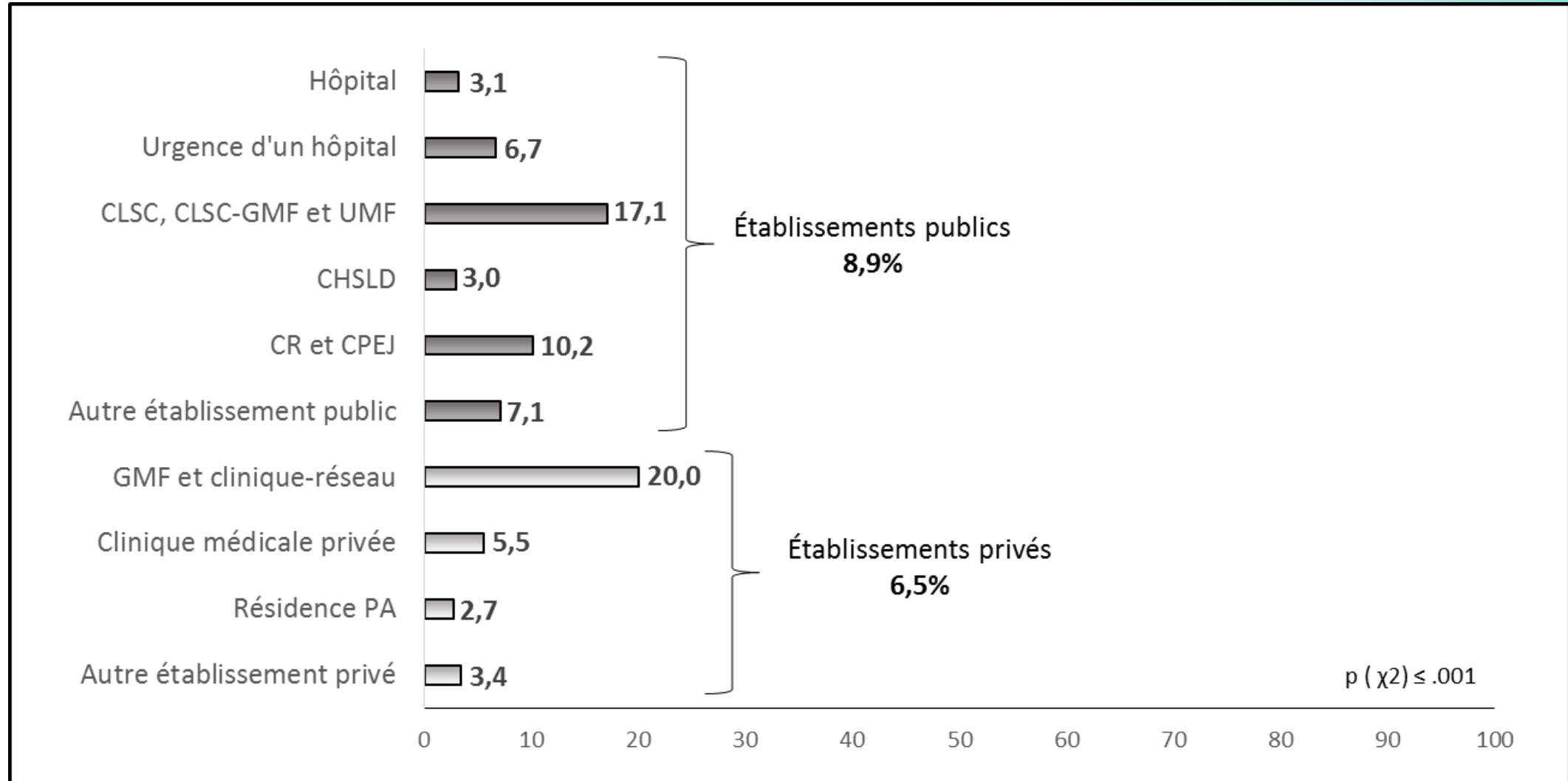
Taux de réponse à l'enquête selon l'obtention ou non de l'attestation de prescription



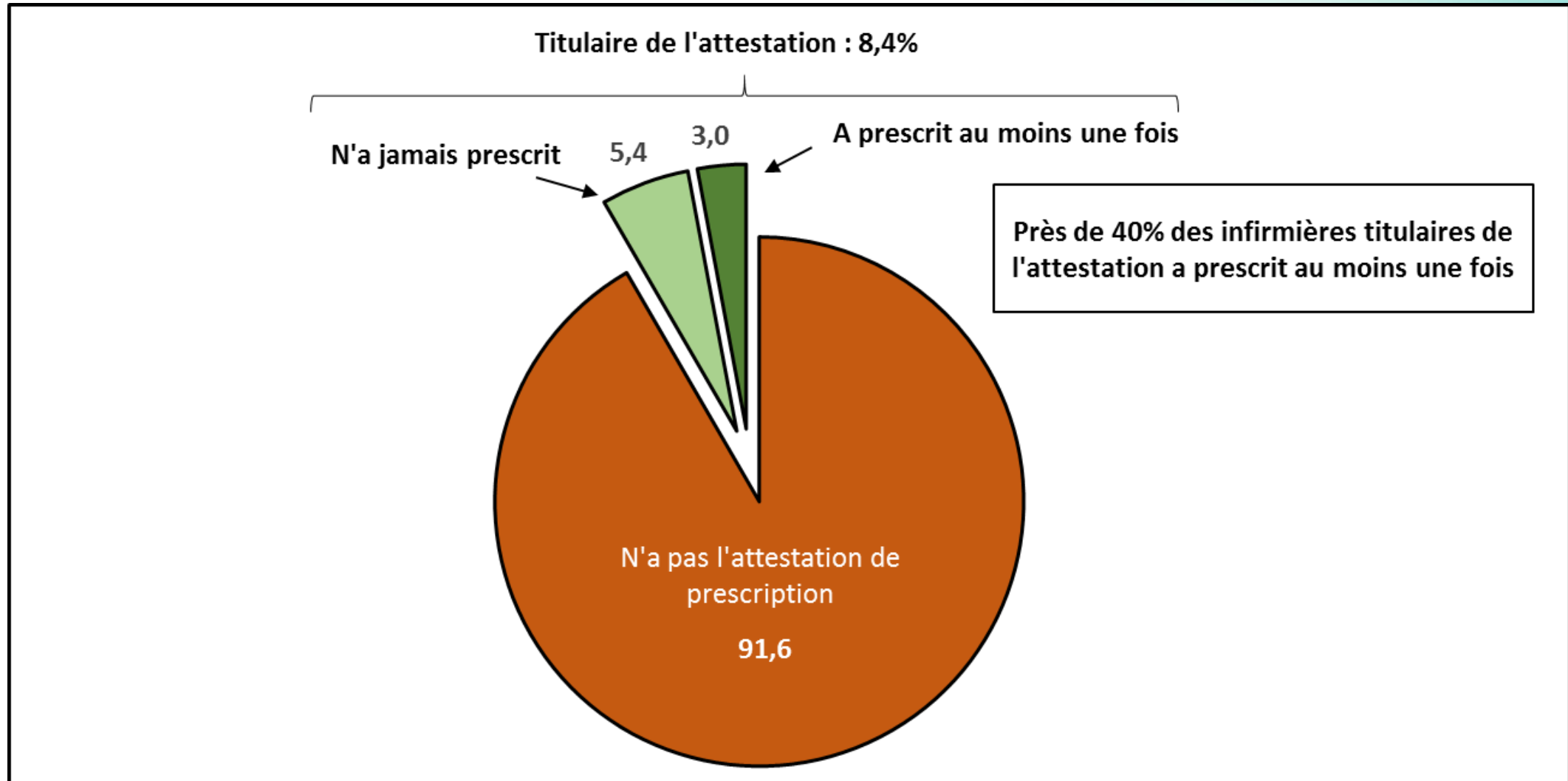
Infirmières selon le statut et l'âge



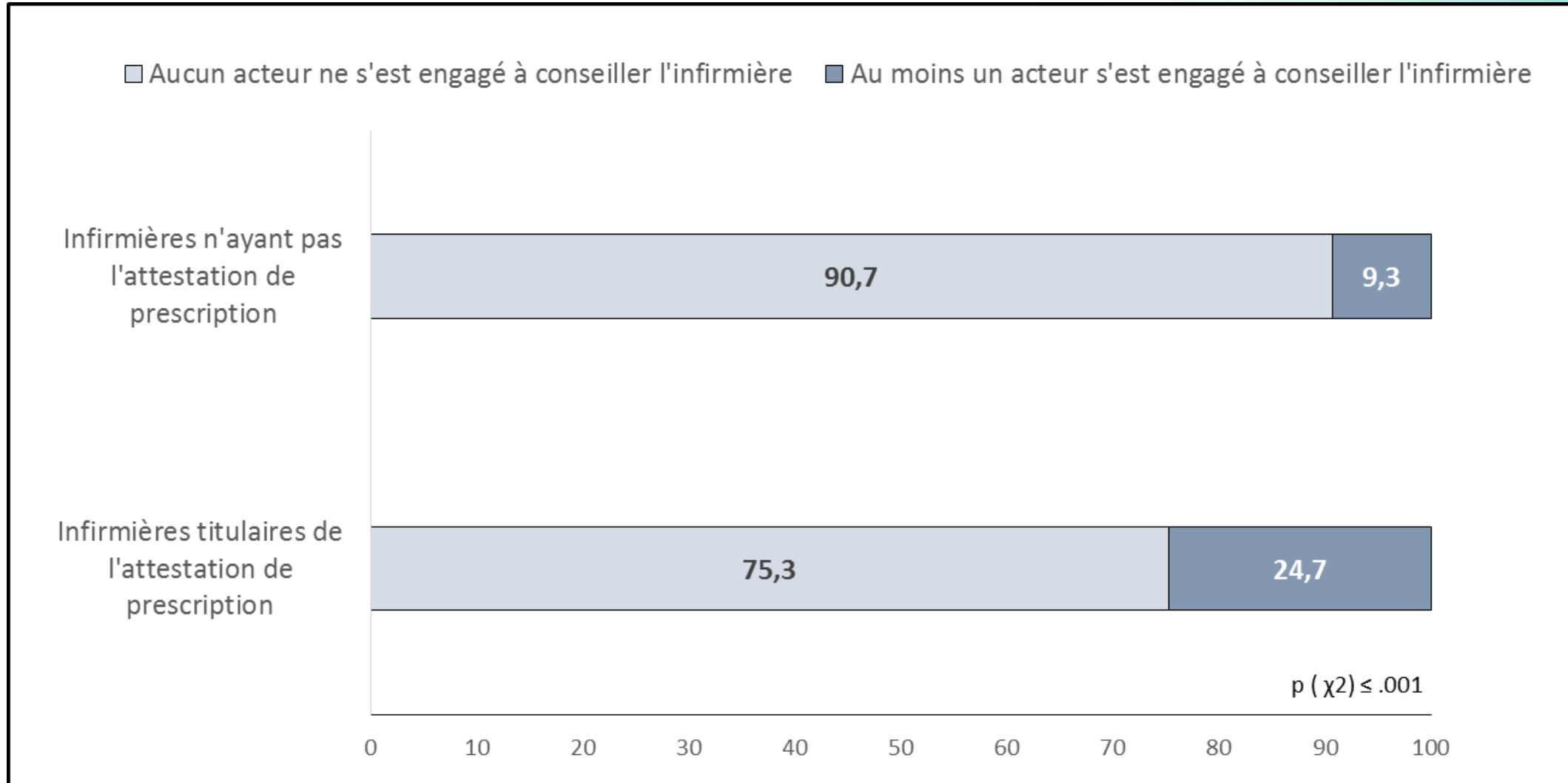
Proportion des infirmières déclarant avoir l'attestation de prescription par milieu de travail



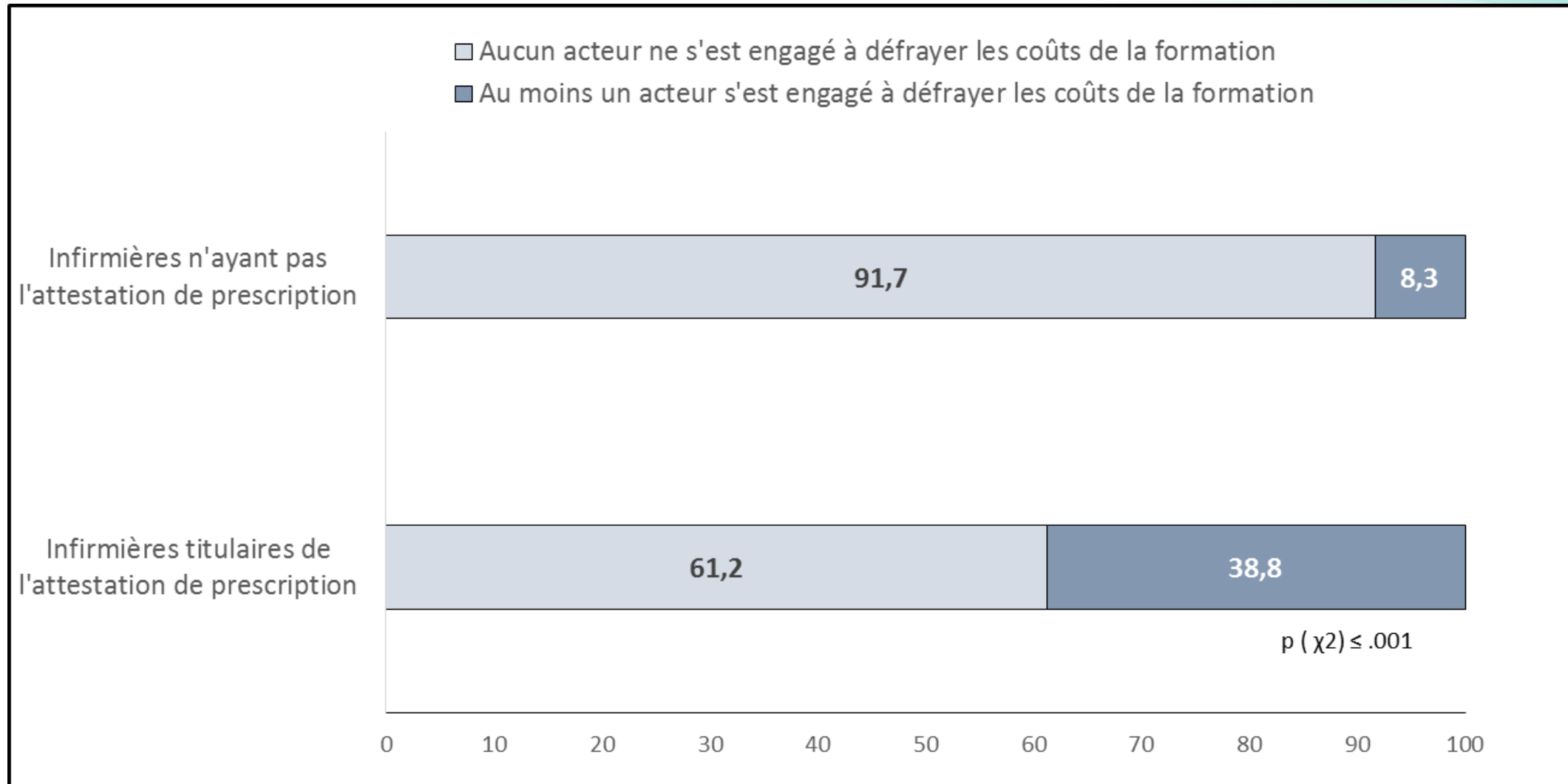
Infirmières selon le statut et la réalisation d'au moins une prescription



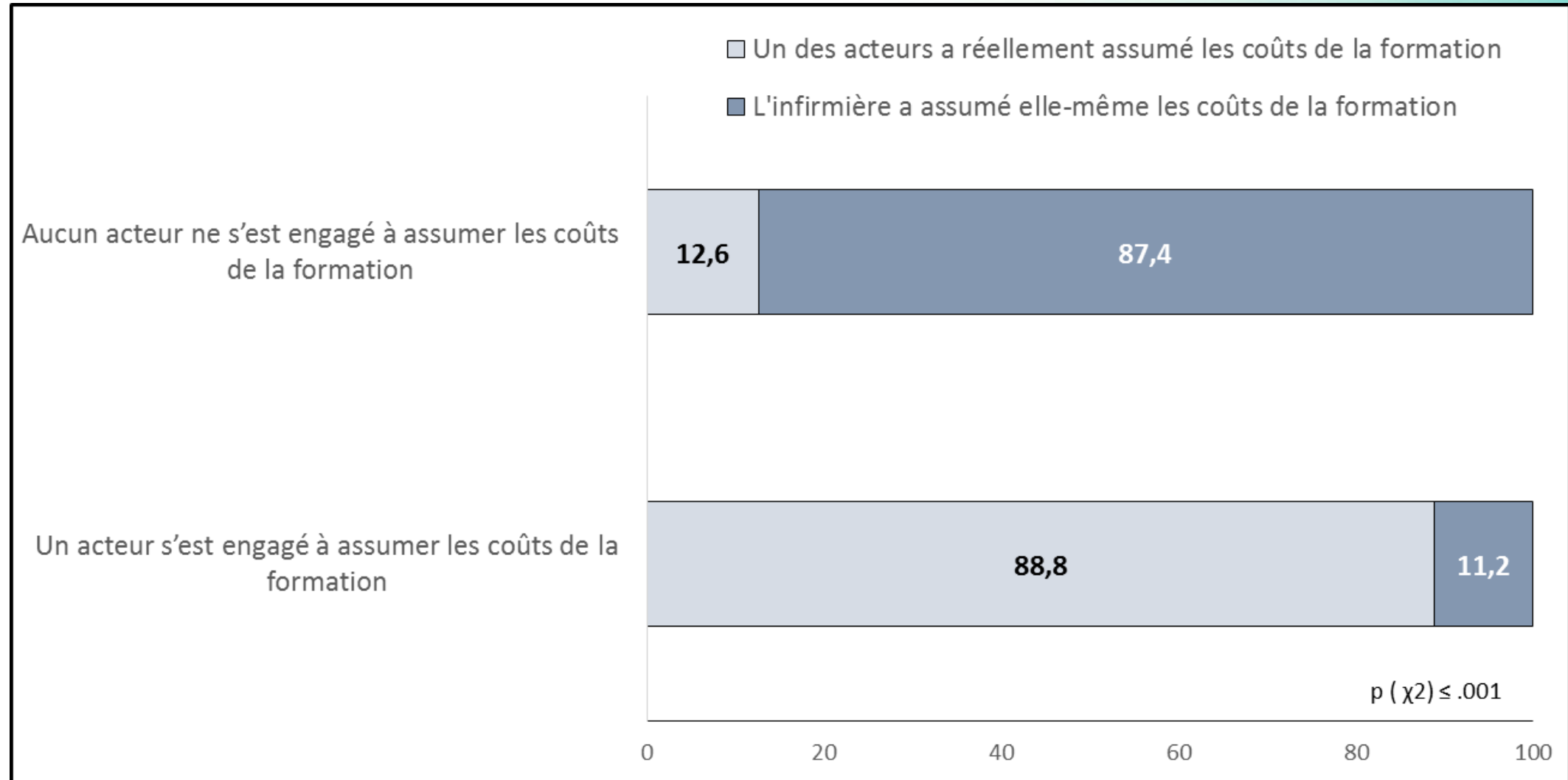
Infirmières déclarant qu'au moins un acteur s'est engagé à leur fournir des conseils dans l'éventualité où elles voudraient obtenir l'attestation de prescription selon le statut



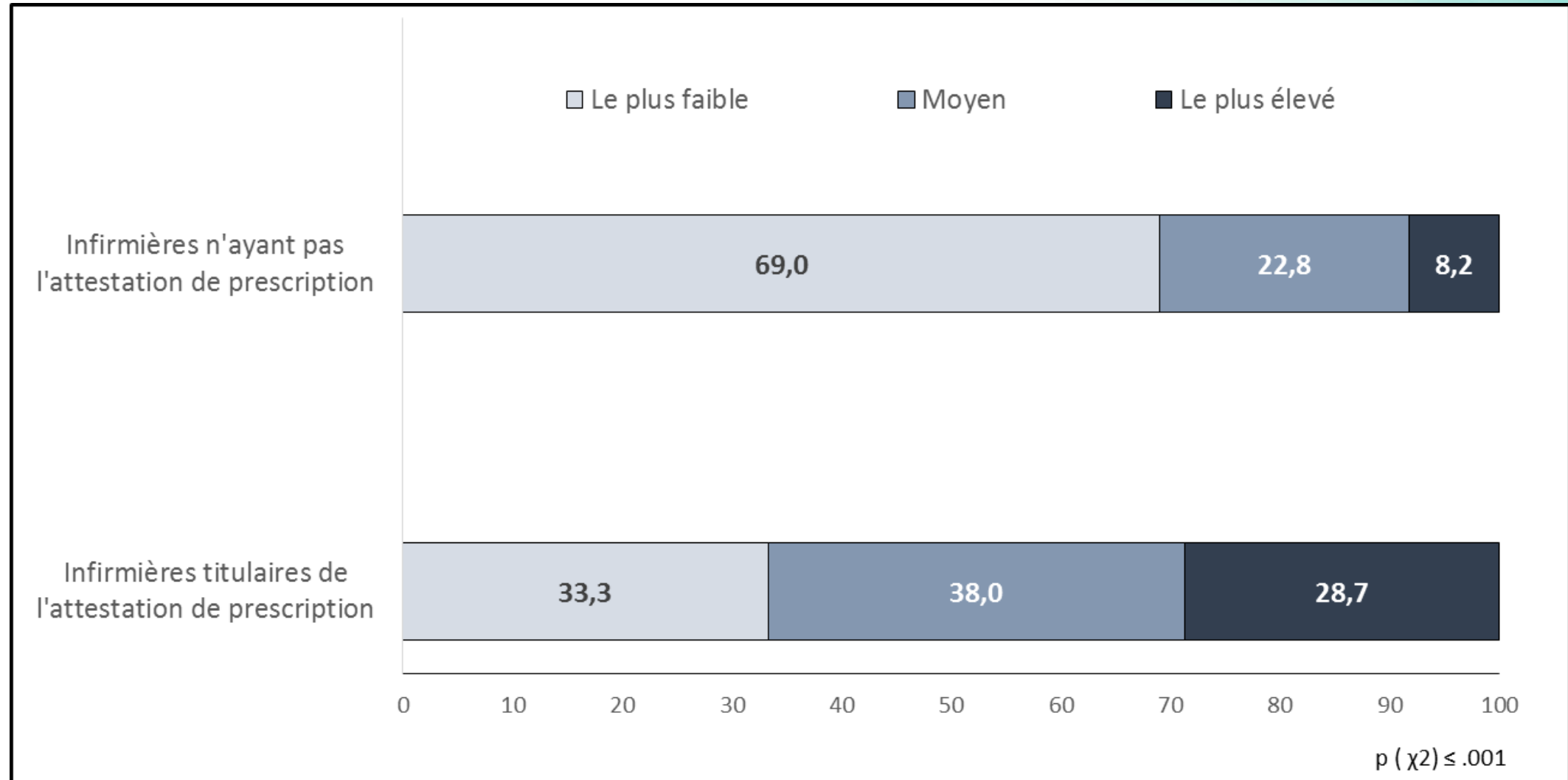
Infirmières déclarant qu'au moins un acteur s'est engagé à payer la formation en ligne dans l'éventualité où elles voudraient obtenir l'attestation de prescription selon le statut



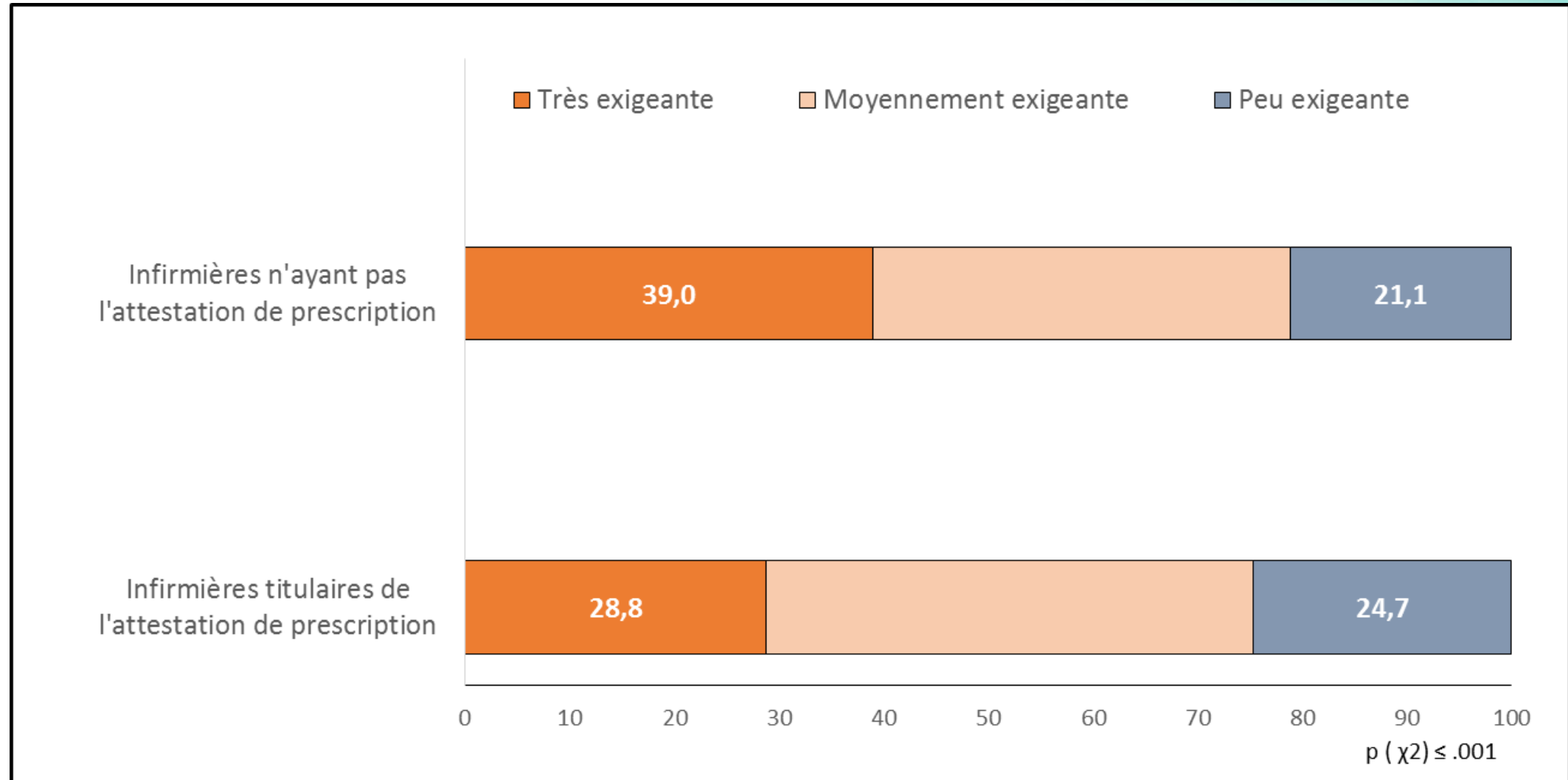
Soutien promis et soutien réel à défrayer les coûts de la formation



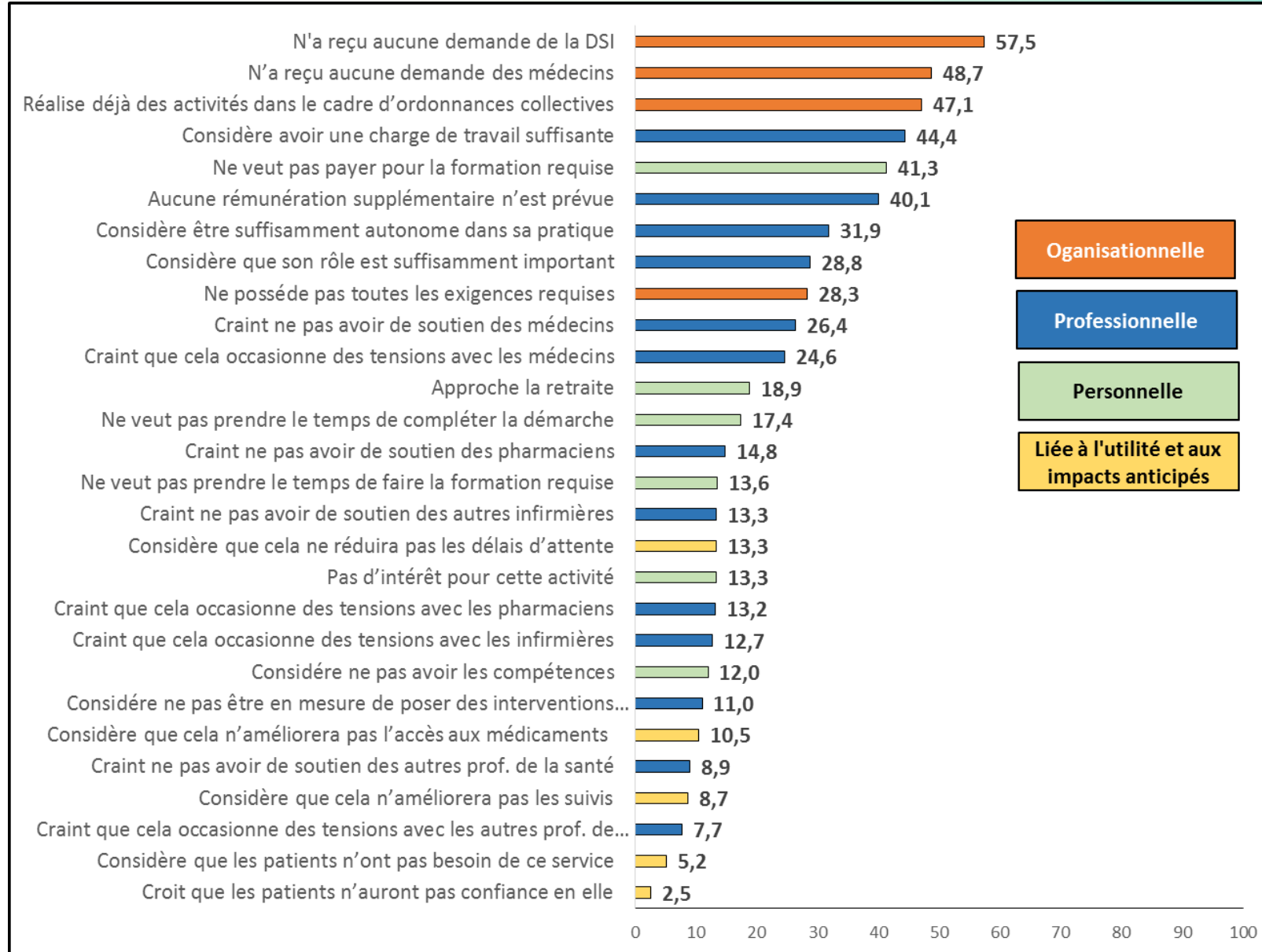
Niveau global d'encouragement à demander l'attestation de prescription reçu selon le statut



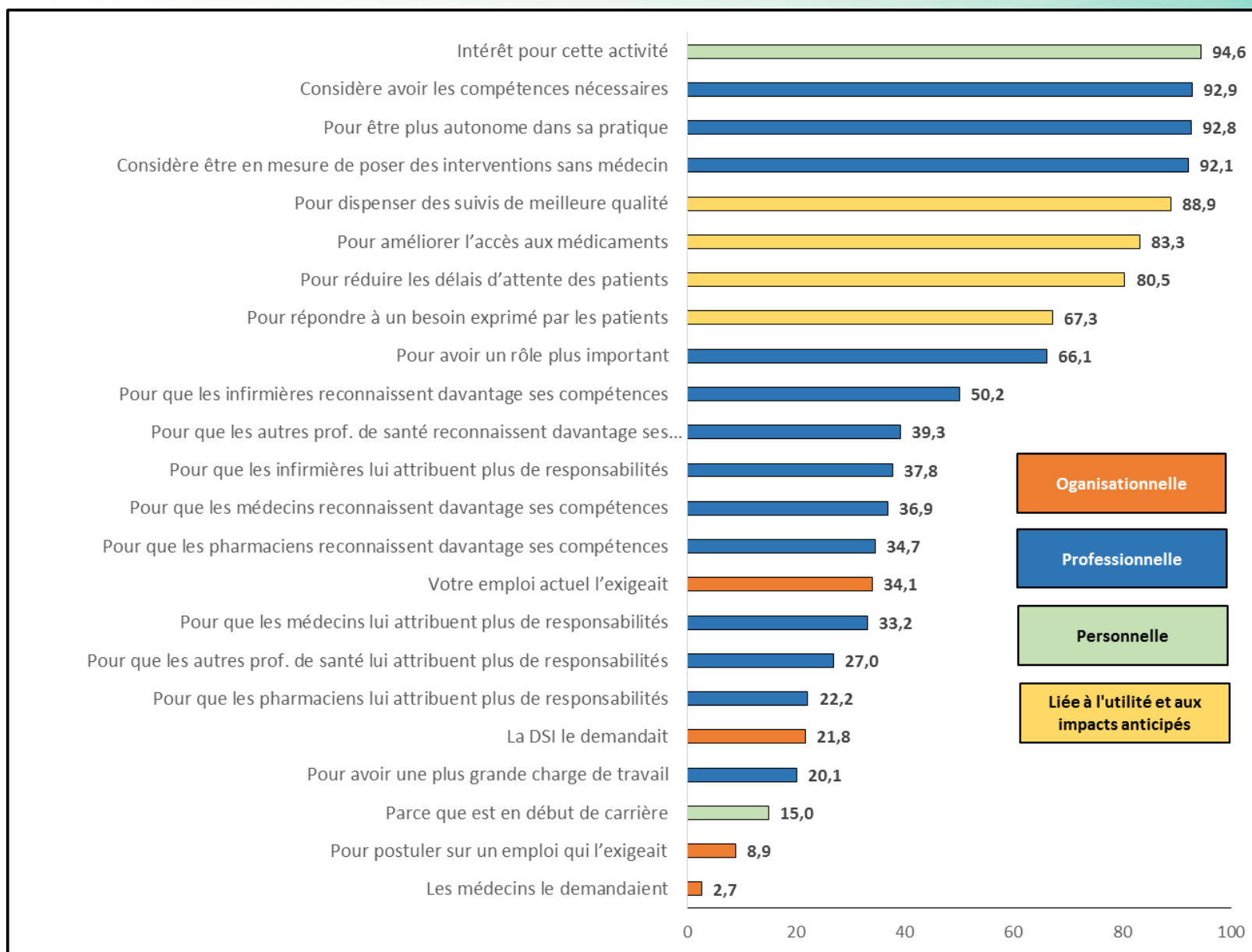
Perception de la démarche pour obtenir l'attestation de prescription selon le statut



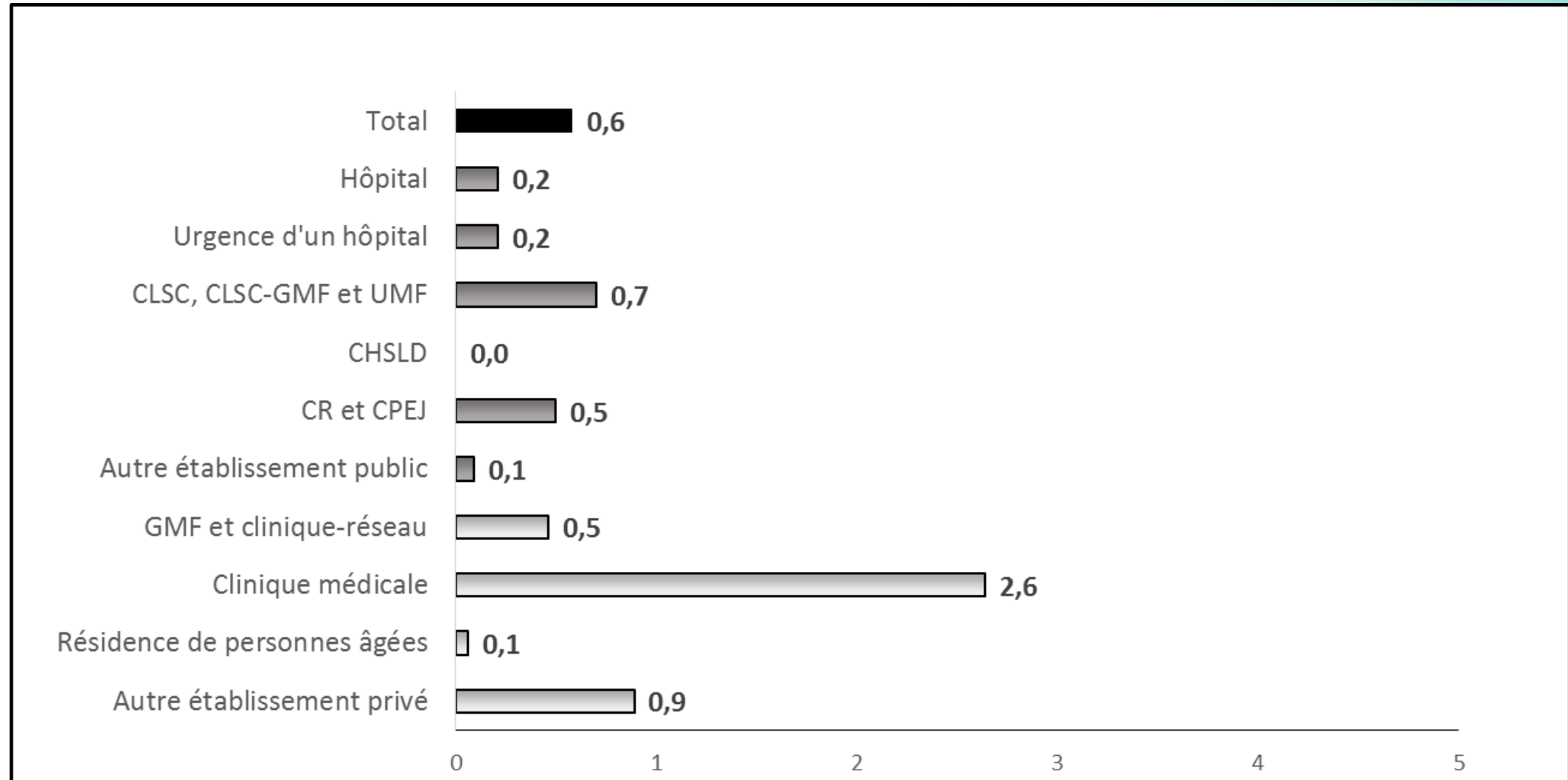
Infirmières sans attestation : raisons de la non obtention de l'attestation



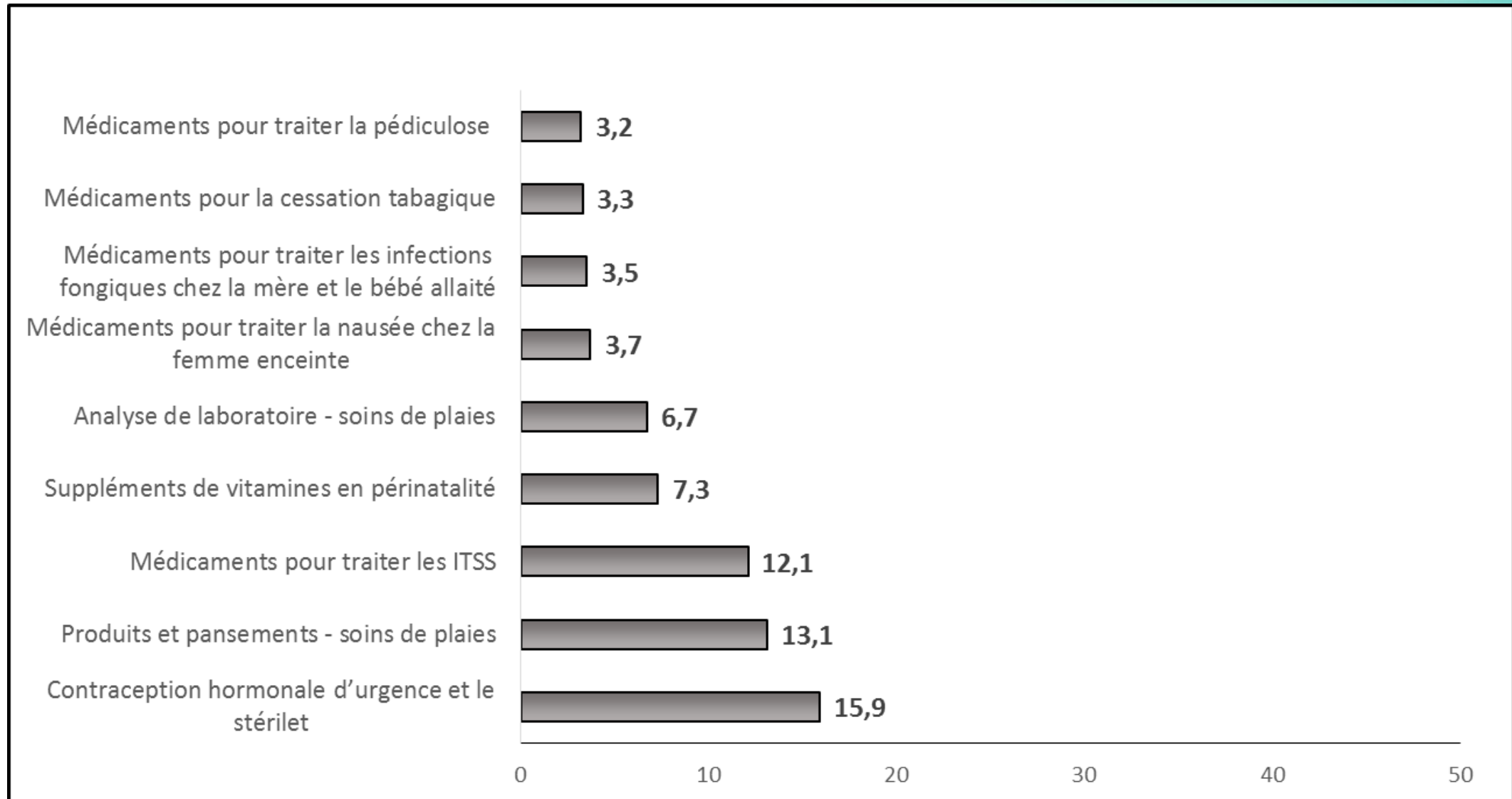
Infirmières avec attestation : raisons de l'obtention de l'attestation



Nombre moyen de prescriptions réalisées sur une période de 30 jours selon le milieu de travail

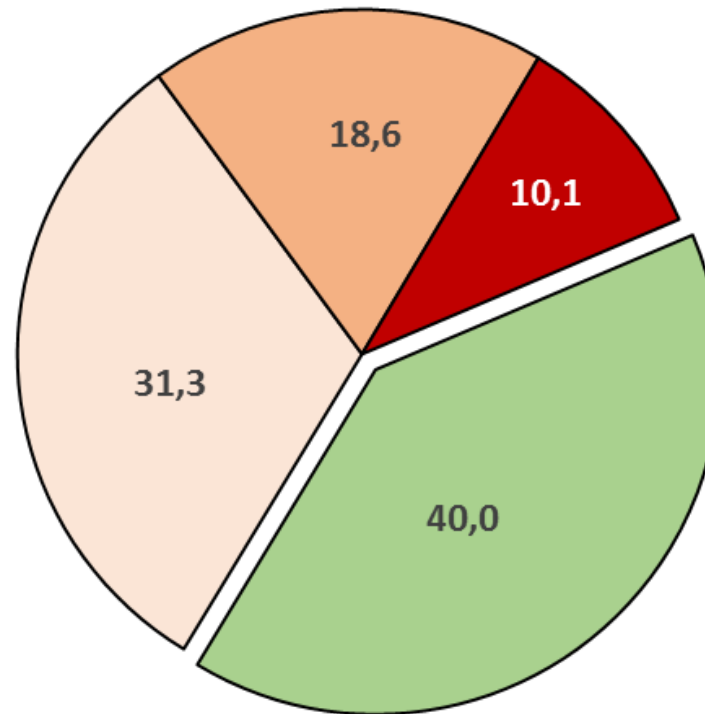


Infirmières ayant réalisé au moins une prescription selon la catégorie



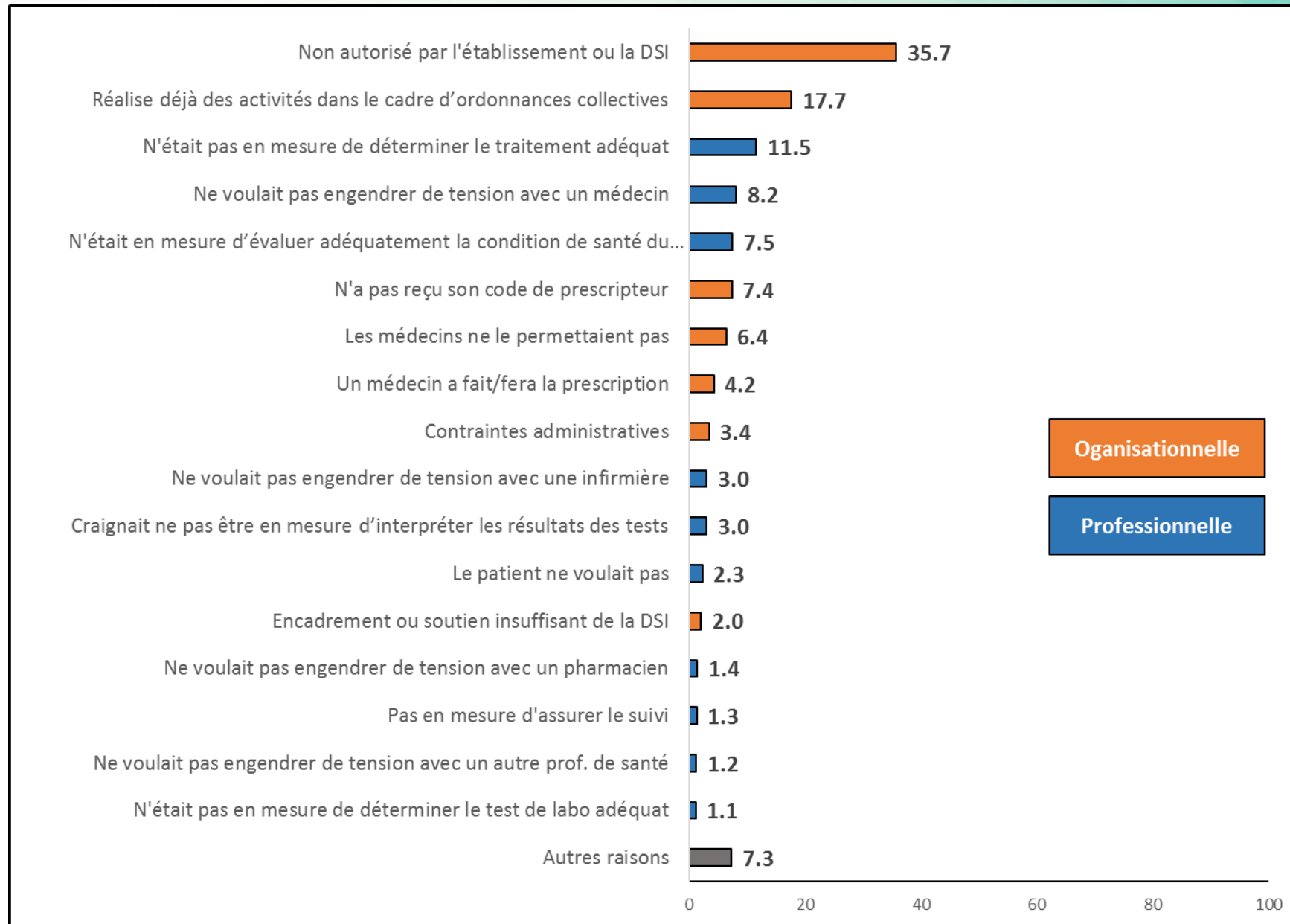
Barrières à l'utilisation du droit de prescrire

■ Jamais ■ Parfois ■ Souvent ■ Très souvent

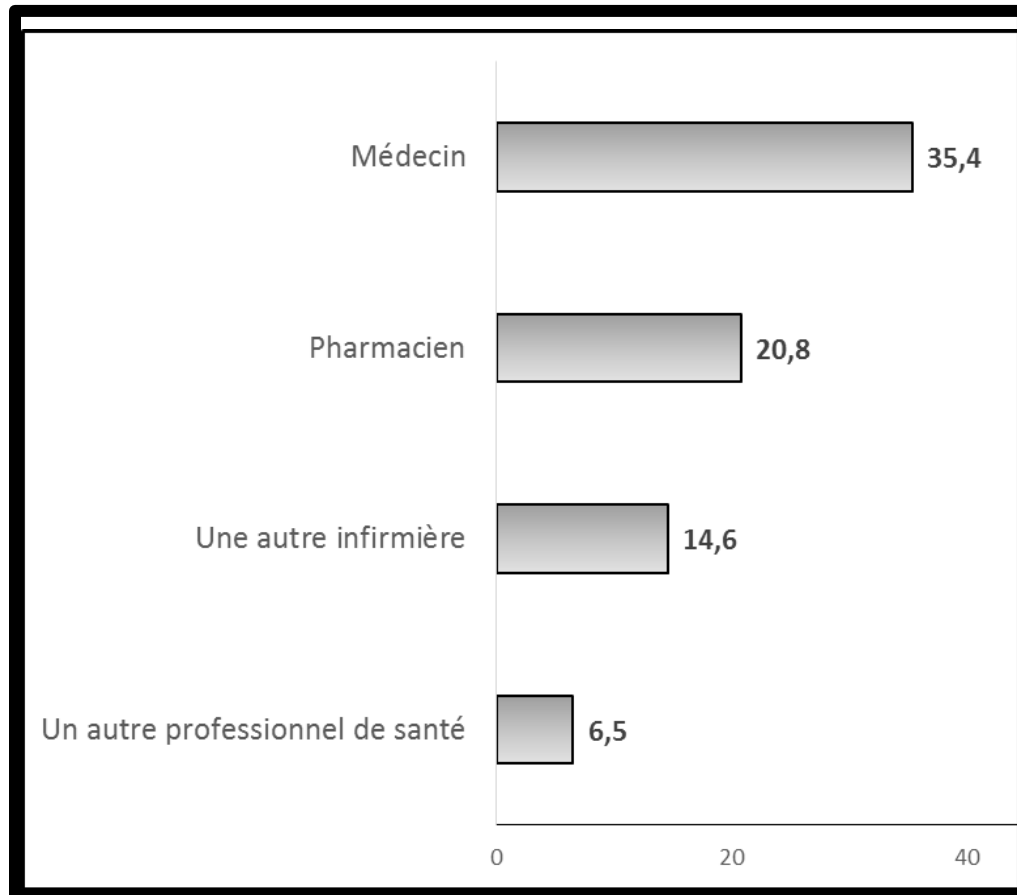


60% des infirmières ayant l'attestation de prescription déclarent avoir vécu au moins une fois une situation où elles auraient pu réaliser une prescription sans l'avoir fait

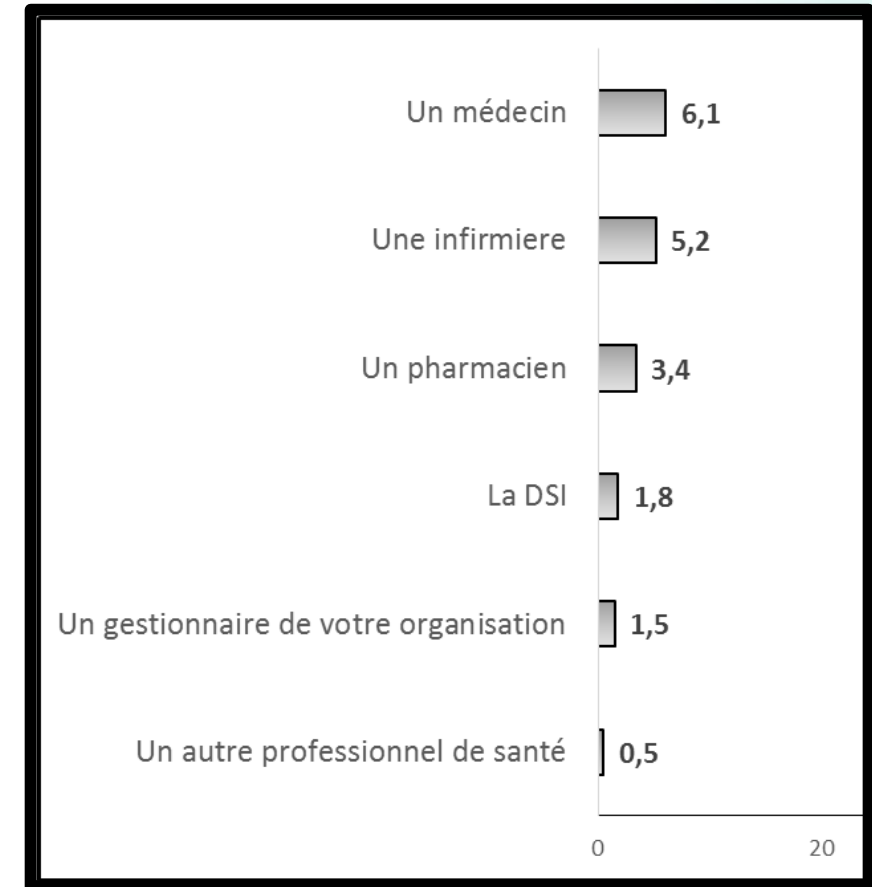
Raisons des barrières à la non utilisation du droit de prescrire



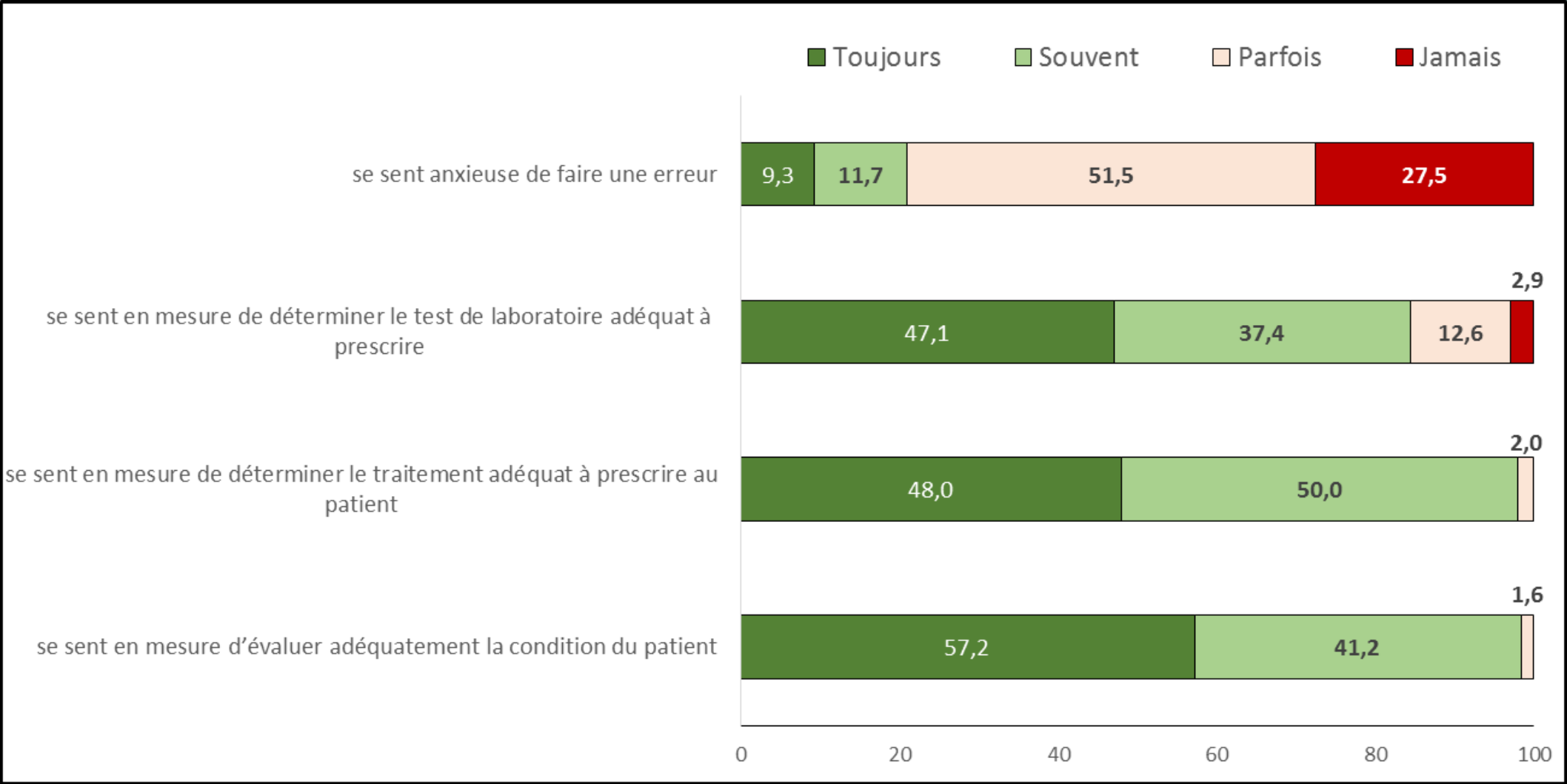
Infirmières déclarant craindre des tensions avec l'un des acteurs suivant en lien avec ses activités de prescription



Infirmières déclarant avoir vécu des tensions avec l'un des acteurs suivant en lien avec ses activités de prescription



Infirmières selon leur niveau de confiance lorsqu'elles prescrivent



Conclusion

- Les infirmières prescriptrices sont globalement plus jeunes
- Le soutien, l'encouragement des acteurs et du milieu, le fait d'avoir été informé par la Direction des soins infirmiers et l'OIIQ sont associés au fait de détenir l'attestation
- Plus grande prévalence d'attestation dans les services de santé primaires publics
- Plus grande prévalence de prescription dans les cliniques médicales (plus grande autonomie de l'infirmière qui n'est pas liée à la Direction des soins infirmiers ?)
- Raisons d'obtention de l'attestation : personnelles et professionnelles
- Raison de la non de l'attestation : organisationnelles
- Confiance en leurs compétences

Questions ?

roxane.borges.da.silva@umontreal.ca

isabelle.brault@umontreal.ca



Ordre
des infirmières
et infirmiers
du Québec

INSTITUT DE RECHERCHE
EN SANTÉ PUBLIQUE



Université 
de Montréal

Faculté des sciences infirmières

Université 
de Montréal et du monde.

Fonds de recherche
Santé

Québec 